

ASSURANCE ET GESTION

Assureur	SMATIS
Assisteur	EUROP ASSISTANCE
Gestionnaire production	ASSURONE GROUP
Gestionnaire prestations	AGEO
Références contractuelles	N° de police mère GSM1110 Règlement mutualiste Réf. 20120 Statuts Smatis Réf. Convention Assistance Santé Q84-U34-U35

LES PLUS PRODUIT

Sur toutes les cibles Quel que soit le niveau

- ✓ Les vignettes orange
- ✓ Le bonus fidélité en optique et dentaire

Sur la cible Célibataire

- ✓ A partir du niveau 2 : la chambre particulière, le forfait implantologie, les médecines douces
- ✓ A partir du niveau 3 : la chirurgie laser de la myopie, le forfait parodontie/orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale
- ✓ A partir du niveau 4 : le lit d'accompagnant adulte

Sur la cible Famille

- ✓ Sur tous les niveaux : la prise en charge de l'orthodontie remboursée par la Sécurité sociale, les médecines douces, le forfait naissance, la prise en charge de la péridurale et de l'amniocentèse
- ✓ A partir du niveau 2 : la chambre particulière y compris maternité, les frais d'accompagnement pour les enfants hospitalisés de moins de 16 ans, les actes et examens gynécologiques non remboursés par la Sécurité sociale, le forfait implantologie, le forfait scellement des sillons
- ✓ A partir du niveau 3 : la chirurgie laser de la myopie, la prise en charge de la FIV non prise en charge par la Sécurité sociale, le forfait orthodontie/parodontie non prise en charge par la Sécurité sociale (adulte et enfant)

Sur la cible Sénior

- ✓ Sur tous les niveaux : des prestations renforcées sur l'hospitalisation, les soins de ville, l'optique et le dentaire, les médecines douces
- ✓ A partir du niveau 2 : la chambre particulière, le lit d'accompagnant adulte, le forfait implantologie, le forfait cures thermales
- ✓ A partir du niveau 3 : la chirurgie laser de la myopie

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Age

Souscripteur et conjoint :

- ✓ De 18 à 55 ans inclus sur les formules Célibataire et Famille
- ✓ De 56 à 80 ans inclus sur la formule Senior

DELAIS D'ATTENTE

Délais d'attente

Postes	Moins de 65 ans	Plus de 65 ans
Hospitalisation	Aucun	3 mois
Soins de ville	Aucun	Aucun
Dentaire	Aucun	9 mois
Optique	Aucun	9 mois
Actes non pris en charge*	6 mois	6 mois

**Pas de délai d'attente pour les actes de prévention, les actes et examens gynécologiques et fécondation in vitro*

A NOTER : la souscription s'effectue sans délai d'attente :

- ✓ en cas de changement de garantie
- ✓ dès lors qu'il y a présentation d'un certificat de radiation délivré par l'organisme complémentaire précédent (sauf sur les actes non pris en charge par la Sécurité sociale sur lesquels le délai d'attente de 6 mois s'applique toujours*).

GARANTIES ET SERVICES

Garanties

- ✓ Produit modulaire
 - ✓ 3 cibles :
 - CELIBATAIRE : moins de 56 ans
 - FAMILLE : min 2 pers de moins de 56 ans
 - SENIOR : à partir de 56 ans
 - ✓ 5 modules : Hospitalisation, Soins de ville, Dentaire, Optique, Actes non remboursés par la Sécurité sociale
 - ✓ 4 niveaux de remboursement au choix : Essentiel, Equilibre, Confort, Sérénité
- Possibilité de choisir des niveaux de garantie différents (dans la limite d'un pas d'écart entre le module le plus haut et le plus bas)

Service(s)

- ✓ Tiers payant inclus
- ✓ Garanties d'assistance incluses (cf. convention Europ Assistance pour garanties et exclusions)

Les prestations en pourcentage sont exprimées sur la base du tarif de responsabilité (Tarif de convention en secteur conventionné / Tarif d'autorité en secteur non conventionné) et intègrent le remboursement du Régime Obligatoire. Elles sont accordées dans la limite des frais réels. Un seul niveau de garantie doit être souscrit pour une même famille.

Les montants annuels en euro figurant dans ce tableau représentent des plafonds versés en sus du remboursement éventuel du Régime Obligatoire, dans la limite des frais réels. Ils ne peuvent être ni dépassés, ni reportés.

Ces garanties respectent les conditions du contrat responsable : hors du parcours de soins, le désengagement du régime obligatoire et les pénalités pratiquées sous forme de dépassements d'honoraires autorisés ne sont pas pris en charge par l'assureur. La contribution forfaitaire de 1€ et les franchises médicales restent à la charge du patient.

CELIBATAIRE	ESSENTIEL	EQUILIBRE	CONFORT	SERENITE
HOSPITALISATION				
Secteur conventionné : frais de séjour	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Secteur conventionné : honoraires	100%	125%	150%	300%
Secteur non conventionné : frais de séjour, honoraires	-	100%	150%	300%
Forfait hospitalier journalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière y compris maternité	-	30 € / jour	50 € / jour	100 € / jour
Lit d'accompagnant adulte (limité à 30 jours / an)	-	-	-	40 € / jour
HOSPITALISATION EN MILIEU SPECIALISE, MAISON DE REPOS, REEDUCATION, CONVALESCENCE, MOYEN SEJOUR (suite à une hospitalisation)				
Frais de séjour, soins, honoraires	-	100% limité à 30 j / an	100% limité à 60 j / an	100% limité à 90 j / an
Forfait hospitalier journalier (limité à 60 jours / an)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (limité à 60 jours / an)	-	30 € / jour	50 € / jour	100 € / jour
HOSPITALISATION A DOMICILE (avec accord de la Sécurité sociale)				
Soins, honoraires	100%	125%	150%	300%
SOINS DE VILLE				
Consultations, visites (généralistes, spécialistes)	100%	125%	150%	250%
Auxiliaires médicaux	100%	125%	150%	250%
Analyses, examens de laboratoire, imagerie (radiologie, échographie)	100%	125%	150%	250%
Pharmacie (remboursée par la Sécurité sociale : vignettes blanches, bleues et orange)	100%	100%	100%	100%
Appareillage médical (orthopédique, prothèse auditive)	100%	125%	150%	250%
Soins à l'étranger (remboursés par la Sécurité sociale)	100%	125%	150%	250%
Transport du malade	100%	125%	150%	200%
Cures thermales (remboursées par la Sécurité sociale : soins, hébergement, transport)	-	100 €	150 €	200 €
DENTAIRE				
Soins dentaires	100%	125%	150%	250%
Prothèses dentaires (remboursées par la Sécurité sociale)	100%	125%	150%	250%
Orthodontie (remboursée par la Sécurité sociale)	-	-	-	-
Plafond dentaire Année 1 (par an et par bénéficiaire)	500 €	700 €	1 500 €	3 000 €
Bonus nouveau plafond si non utilisé l'année précédente Année 2	700 €	1 000 €	2 600 €	3 800 €
Bonus nouveau plafond si non utilisé l'année précédente Année 3	1 000 €	1 500 €	3 200 €	4 600 €
OPTIQUE				
Forfait optique : lentilles remboursées ou non, monture et verres (1 équipement optique complet par bénéficiaire <u>par période de 2 ans</u> à partir de la dernière date de consommation <u>sauf évolution de la prescription médicale</u> d'un ophtalmologiste.)	80 €	125 €	150 €	250 €
Bonus forfait optique années suivantes (si prestation non utilisée l'année précédente)	100 €	150 €	200 €	300 €
Chirurgie laser de la myopie (par an et par œil)	-	-	100 €	250 €
ACTES NON PRIS EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE				
Médecines douces (ostéopathe, étiope, pédicure-podologue, chiropracteur, acuponcteur, diététicien diplômé)	-	20 € /acte (limité à 2 consult./an)	30 € /acte (limité à 3 consult./an)	40 € /acte (limité à 4 consult./an)
Forfait implantologie (non remboursée par la Sécurité sociale - par an et par bénéficiaire)	-	200 €	400 €	800 €
Forfait parodontologie / orthodontie (non remboursée par la Sécurité sociale - par an et par bénéficiaire - enfant et adulte)	-	-	300 €	500 €
Liste des actes pris en charge : actes de dépistage - vaccins - soins, médicaments et examens préventifs - sevrage tabagique - contraceptifs	Limité à 30 € / an	Limité à 50 € / an	Limité à 100 € / an	Limité à 150 € / an
ASSISTANCE	Cf. convention d'Assistance SANTE garantie par Europ Assistance			

FAMILLE	ESSENTIEL	EQUILIBRE	CONFORT	SERENITE
HOSPITALISATION				
Secteur conventionné : frais de séjour	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Secteur conventionné : honoraires	100%	150%	200%	400%
Secteur non conventionné : frais de séjour, honoraires	-	100%	200%	400%
Forfait hospitalier journalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière y compris maternité	-	40 € / jour	60 € / jour	100 € / jour
Frais d'accompagnement enfant de moins de 16 ans hospitalisé (limité à 15 jours / an)	-	15 € / jour	30 € / jour	60 € / jour
Actes et soins de maternité (péridurale, amniocentèse)	100%	150%	200%	400%
Forfait naissance ou adoption (forfait par famille, pas de majoration en cas de naissance multiple)	50 €	100 €	150 €	300 €
HOSPITALISATION EN MILIEU SPECIALISE, MAISON DE REPOS, REEDUCATION, CONVALESCENCE, MOYEN SEJOUR (suite à une hospitalisation)				
Frais de séjour, soins, honoraires	-	100% limité à 30 j / an	100% limité à 60 j / an	100% limité à 90 j / an
Forfait hospitalier journalier (limité à 60 jours / an)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (limité à 60 jours / an)	-	40 € / jour	60 € / jour	100 € / jour
HOSPITALISATION A DOMICILE (avec accord de la Sécurité sociale)				
Soins, honoraires	100%	150%	200%	400%
SOINS DE VILLE				
Consultations, visites (généralistes, spécialistes)	100%	150%	200%	300%
Auxiliaires médicaux	100%	150%	200%	300%
Analyses, examens de laboratoire, imagerie (radiologie, échographie)	100%	150%	200%	300%
Pharmacie (remboursée par la Sécurité sociale : vignettes blanches, bleues et orange)	100%	100%	100%	100%
Appareillage médical (orthopédique, prothèse auditive)	100%	150%	200%	300%
Soins à l'étranger (remboursés par la Sécurité sociale)	100%	150%	200%	300%
Transport du malade	100%	125%	150%	200%
Cures thermales (remboursées par la Sécurité sociale : soins, hébergement, transport)	-	100 €	150 €	200 €
DENTAIRE				
Soins dentaires	100%	150%	200%	300%
Prothèses dentaires (remboursées par la Sécurité sociale)	100%	150%	200%	300%
Orthodontie (remboursée par la Sécurité sociale)	100%	150%	250%	300%
Plafond dentaire Année 1 (par an et par bénéficiaire)	500 €	700 €	1 500 €	3 000 €
Bonus nouveau plafond si non utilisé l'année précédente Année 2	700 €	1 000 €	2 600 €	3 800 €
Bonus nouveau plafond si non utilisé l'année précédente Année 3	1 000 €	1 500 €	3 200 €	4 600 €
OPTIQUE				
Forfait optique : lentilles remboursées ou non, monture et verres (1 équipement optique complet par bénéficiaire par période de 2 ans à partir de la dernière date de consommation sauf évolution de la prescription médicale d'un ophtalmologiste et tous les ans pour les enfants de moins de 18 ans.)	100 €	250 €	300 €	400 €
Bonus forfait optique années suivantes (si prestation non utilisée l'année précédente)	200 €	300 €	400 €	600 €
Chirurgie laser de la myopie (par an et par œil)	-	-	100 €	250 €
ACTES NON PRIS EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE				
Médecines douces (ostéopathe, étiope, pédicure-podologue, chiropracteur, acuponcteur, diététicien diplômé)	20 € /acte (2/an)	20 € /acte (3/an)	30 € /acte (4/an)	40 € /acte (4/an)
Forfait implantologie (non remboursée par la Sécurité sociale - par an et bénéficiaire)	-	200 €	400 €	800 €
Forfait parodontie / orthodontie (non remboursée par la Sécurité sociale - par an et par bénéficiaire - enfant et adulte)	-	-	500 €	700 €
Forfait scellement des sillons (par dent - par an et par bénéficiaire)	-	10 €	12 €	18 €
Fécondation in vitro (non prise en charge par la Sécurité sociale)	-	-	115 €	160 €
Actes et examens gynécologiques (non pris en charge par la Sécurité sociale)	-	50 €	100 €	150 €
Liste des actes pris en charge : actes de dépistage - vaccins - soins, médicaments et examens préventifs - sevrage tabagique - contraceptifs	Limité à 30 € / an	Limité à 50 € / an	Limité à 100 € / an	Limité à 150 € / an
ASSISTANCE	Cf. convention d'Assistance SANTE garantie par Europ Assistance			